



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question au Gouvernement n° 1924

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Maurice Depaix.

M. Maurice Depaix. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, le 30 octobre dernier, les salariés du textile, de l'habillement et du cuir ont manifesté leur désespoir à Lyon, Cholet, Roubaix - et même à Epinal, monsieur le président.

Ce secteur est soumis à la mondialisation et à une concurrence très dure. C'est ainsi que 3 000 emplois ont été perdus en Rhône-Alpes, et que 30 000 vont l'être en France, soit le double de l'an passé. Les salariés de ce secteur ne savent plus vraiment quel est leur avenir.

La mondialisation se traduit par des pertes d'emplois en France et des délocalisations à l'étranger où les conditions de travail sont souvent abominables. Les salariés du secteur ne comprennent pas que l'aide publique puisse parfois être accordée à des délocaliseurs. Ils demandent, monsieur le ministre, ce que vous entendez faire pour préserver l'emploi dans le secteur du textile, de l'habillement et du cuir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, vous avez raison de dire que le secteur du textile et de l'habillement est en proie à des difficultés. Ces difficultés tiennent à trois raisons : premièrement, l'atonie du marché et en particulier de la consommation - il ne faut pas l'oublier ; deuxièmement, la concurrence extérieure ; troisièmement, les dévaluations compétitives.

M. Pierre Mazeaud. L'Italie !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est pourquoi nous avons, à la demande du Premier ministre, mis en place un plan pour essayer de sauver un maximum d'emplois dans un secteur qui reste porteur d'avenir et pour ouvrir des perspectives en matière d'embauche des jeunes et d'aménagement et de réduction du temps de travail. Il est prévu une exonération totale des charges sociales jusqu'à hauteur du SMIC et une exonération dégressive jusqu'à une fois et demie le SMIC.

Ce plan est en place depuis le 1^{er} juin pour le textile et l'habillement et depuis le 1^{er} juillet pour le cuir et la chaussure.

Alors que, au début de l'année, les suppressions d'emploi étaient d'environ 2 200 par mois, elles ne sont plus aujourd'hui que de l'ordre de 1 300.

Ce plan est en train de monter en charge. Il faudra probablement attendre le 8 novembre prochain et la première réunion de l'observatoire qui a été installée, pour en évaluer les conséquences effectives.

Ce secteur industriel, qui a fait des efforts considérables en matière de restructuration, d'investissement et d'adaptation à la demande, est important pour notre pays. En outre, il joue un rôle éminent dans l'aménagement du territoire. Il garde toutes ses chances pour l'avenir, et c'est pourquoi nous avons mis en place ce plan qui devrait permettre de préserver la moitié des emplois susceptibles de disparaître, de créer 7 000 emplois en direction des jeunes et de sauver bon nombre d'entreprises. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Maurice Depaix.

M. Maurice Depaix. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, le 30 octobre dernier, les salariés du textile, de l'habillement et du cuir ont manifesté leur désespoir à Lyon, Cholet, Roubaix - et même à Epinal, monsieur le président.

Ce secteur est soumis à la mondialisation et à une concurrence très dure. C'est ainsi que 3 000 emplois ont été perdus en Rhône-Alpes, et que 30 000 vont l'être en France, soit le double de l'an passé. Les salariés de ce secteur ne savent plus vraiment quel est leur avenir.

La mondialisation se traduit par des pertes d'emplois en France et des délocalisations à l'étranger où les conditions de travail sont souvent abominables. Les salariés du secteur ne comprennent pas que l'aide publique puisse parfois être accordée à des délocalisateurs. Ils demandent, monsieur le ministre, ce que vous entendez faire pour préserver l'emploi dans le secteur du textile, de l'habillement et du cuir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, vous avez raison de dire que le secteur du textile et de l'habillement est en proie à des difficultés. Ces difficultés tiennent à trois raisons : premièrement, l'atonie du marché et en particulier de la consommation - il ne faut pas l'oublier ; deuxièmement, la concurrence extérieure ; troisièmement, les dévaluations compétitives.

M. Pierre Mazeaud. L'Italie !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est pourquoi nous avons, à la demande du Premier ministre, mis en place un plan pour essayer de sauver un maximum d'emplois dans un secteur qui reste porteur d'avenir et pour ouvrir des perspectives en matière d'embauche des jeunes et d'aménagement et de réduction du temps de travail. Il est prévu une exonération totale des charges sociales jusqu'à hauteur du SMIC et une exonération dégressive jusqu'à une fois et demie le SMIC.

Ce plan est en place depuis le 1^{er} juin pour le textile et l'habillement et depuis le 1^{er} juillet pour le cuir et la chaussure.

Alors que, au début de l'année, les suppressions d'emploi étaient d'environ 2 200 par mois, elles ne sont plus aujourd'hui que de l'ordre de 1 300.

Ce plan est en train de monter en charge. Il faudra probablement attendre le 8 novembre prochain et la première réunion de l'observatoire qui a été installée, pour en évaluer les conséquences effectives.

Ce secteur industriel, qui a fait des efforts considérables en matière de restructuration, d'investissement et d'adaptation à la demande, est important pour notre pays. En outre, il joue un rôle éminent dans l'aménagement du territoire. Il garde toutes ses chances pour l'avenir, et c'est pourquoi nous avons mis en place ce plan qui devrait permettre de préserver la moitié des emplois susceptibles de disparaître, de créer 7 000 emplois en direction des jeunes et de sauver bon nombre d'entreprises. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1924

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 1996, page 6486

Réponse publiée le : 6 novembre 1996, page 6486

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 novembre 1996